



académie
Bordeaux



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Collège Panchon d'Arsac

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018/2019

Quorum : 15

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 25

Date de convocation : 16/11/2018

Nombre d'absents excusés : 2

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
1) Approbation PV du CA du 16/10/2018	Vote	1	21		
2) 4 conventions (« jeunes en librairie », logiciel EasyLis, mise à disposition de matériel pédagogique adapté, chante école	4 votes	1/2	18 – 24 - 23		
3) budget du séjour pédagogique en Andalousie (participation des familles)	Vote	2	25		
4) séjour à Paris opéra – 6°B : principe du séjour et conventions	Vote	2	19		
5) dons du FSE du collège : aide à la sortie « échappées belles » et aux 2 projets « arts de la scène »	vote	2	20		
6) budget 2019 di collège Panchon	Vote	3	27		
Autorisation donnée au chef d'établissement à signer les bons de commande, les contrats, les	Vote	3/4	22		

conventions à incidence annuelle

7) labellisation E3D	Vote	4	26
8) journée de la fraternité	information	4	
9) questions diverses : poste de technologie	Information	4	Communiqué de presse Alternative et Proximité

Signatures

Le Président

X. BUNEL

Les secrétaires de séance,

N. MOSCOPOULOS – C. DI FABIO

PRESENCE AU CONSEIL CF LISTE D'EMARGEMENT

Séance du : 26/11/2018

Qualité	Nom – Prénom	Titulaires			Suppléants		
		P	A	E	P	A	E
Administration	Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire CPE						
Elus locaux	Collectivité de rattachement Groupement de commune Commune siège Commune siège						
Personnalité qualifiée							
Total							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement						

Personnels
administratifs,
techniques et
ouvriers, sociaux
et de sante

Total

**Parents
d'élèves et
élèves**

Elus parents
d'élèves

Elèves

Total

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le lundi 26 novembre 2018 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (25 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentant des personnels IATOSS et M. Chris Di Fabio, représentant élèves titulaires.

M. Le Principal indique aux membres de l'assemblée qu'il a invité au présent conseil d'administration Madame Azzou, CPE stagiaire et Madame Ferry, enseignante de lettres modernes stagiaire.

M. Le Principal propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote de la convention « Chante Ecole » et de faire le point sur le poste BMP de technologie non pourvu à ce jour. Aucune question diverse n'a été déposée.

M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2018 :

M. Le Principal demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter ou à modifier.

Remarque de M. Erismann sur le point 3 relatif au fonctionnement pédagogique qui conduit à rayer la ligne 10 du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

VOTE : pour à l'unanimité. (25 présents)

2) 4 conventions – 4 votes :

- convention « jeunes en librairie » : M. Le Principal informe qu'il s'agit d'une convention de partenariat entre le collège d'Arsac et la librairie de Soulac.

Il invite M. Mitayne, professeur documentaliste, à présenter le projet. Le collège est inscrit pour la première fois à ce projet d'action artistique et culturelle en partenariat avec la librairie Corine de Soulac sur Mer, seule librairie indépendante dans le Médoc. Ce projet consiste à initier les élèves aux différents métiers du livre. Une sortie à la librairie est prévue au printemps 2019. Les élèves bénéficieront d'une opération chèque livre de 30 € par élève (20 € pris en charge par le Rectorat et 10 € à charge du collège). Les élèves choisiront les livres sur place. Le déplacement en bus sera à la charge du collège avec la possibilité de se joindre au collège de Lesparre si la date de cette sortie a lieu le même jour.

VOTE : pour à l'unanimité

- Logiciel de gestion des stocks alimentaires Easilyls : Mme l'Adjointe Gestionnaire indique aux membres du conseil d'administration que le logiciel Presto a été remplacé par le logiciel Easilyls. Le personnel de cuisine et de gestion a reçu une formation au 1^{er} semestre 2018, sans facturation de la part de l'entreprise Idéolys ou du Département de la Gironde. L'entreprise Ideolys effectue une mise à jour une fois par an avec intégration des lots du groupement d'achat des denrées alimentaires qui concerne tous les collèges. Le coût de la maintenance pour 2019 s'élève à 720.72 € et il revient au conseil d'administration de donner l'autorisation au Principal de signer ce contrat d'entretien maintenance mutualisé avec l'entreprise.

VOTE : pour à l'unanimité

- Mise à disposition de matériel pédagogique adapté : Mme l'Adjointe Gestionnaire indique aux membres du conseil d'administration que cette convention de mise à disposition de matériel individuel pédagogique adapté concerne un élève en situation de handicap. La précédente convention avait été signée lorsqu'il était scolarisé dans le primaire et permettait qu'un ordinateur portable soit mis à sa disposition. Cet ordinateur de 4 ans est tombé en panne et ne sera pas réparé. Le collège attend la notification de l'Inspecteur ASH pour l'achat d'un nouvel équipement pédagogique. Le Rectorat prendra en charge cet achat par l'intermédiaire d'une subvention allouée au collège. Il convient donc de signer une convention entre le collège qui est propriétaire du matériel et la famille.

VOTE : pour à l'unanimité

- Convention « Chante Ecole » : M. le Principal informe que cela concerne des élèves de 6^o et de 4^o qui font partie de la chorale du collège et qui participent au rassemblement départemental. Il convient de signer une convention entre le collège et l'association « Chante école » pour permettre la prise en charge des droits à la SACEM, ainsi que le transport en bus pour la répétition et le concert.

VOTE : pour à l'unanimité

3) Budget du séjour en Andalousie (participation des familles) : 1 vote

Mme l'Adjointe Gestionnaire rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le principe du séjour a déjà été voté lors du conseil d'administration du 16 octobre dernier. Il convient aujourd'hui de voter la participation des familles et les dons. Elle s'élève à 282 € et le don de l'association de parents d'élèves diminue d'autant la participation des familles. La participation financière du collège a également changé.

Mme Kabel rappelle que ce séjour se déroulera du 31 mars au 5 avril 2019 et concerne deux classes de 3^{ème}. Il convient de rajouter au prix du séjour dans les dépenses la visite de l'Alhambra. En septembre, elle a fait une demande pour une éventuelle gratuité de cette visite, mais n'a pas le retour à ce jour. La gratuité ou non devrait être connue courant décembre.

M. le Principal indique que si la visite de l'Alhambra est effectivement offerte, la somme de 6 € par famille permettra d'organiser au collège une fête andalouse pour faire rayonner ce séjour.

VOTE : pour à l'unanimité

4) Séjour à Paris Opéra (1 classe de 6^o) – principe du séjour et conventions : 1 vote

Mme l'Adjointe Gestionnaire présente le projet du budget de ce séjour qui se déroulera du 3 au 5 juin 2019 et concerne la classe de 6^oB. Il convient de procéder au vote pour donner l'autorisation au chef d'établissement de réserver l'hébergement et le transport. Dans le transport est prévu un aller/retour en train gare St Jean Bordeaux – Paris Montparnasse et un aller/retour en tram Blanquefort- gare St Jean. Les familles devront conduire et venir chercher leur enfant au tram de Blanquefort. Les familles devront prévoir un pique-nique pour le jour du départ. L'hébergement se fera en auberge de jeunesse et les repas sont prévus au coût de 5€ pièce par jour. Le budget sera affiné pour vote pour le prochain conseil d'administration de février 2019.

VOTE : pour à l'unanimité.

M. Erismann indique que l'association de parents d'élèves Alternative et Proximité fera un don. M. le Principal le remercie.

5) Don du Foyer Socio-Educatif du collège : aide à la sortie « échappées belles » et aux projets « Arts de la scène » : 1 vote

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe l'assemblée que le foyer socio-éducatif du collège fait don de 1 400 € pour la sortie pédagogique « échappées belles » et de 180 € pour les deux projets « Arts de la scène ». M. le Principal remercie les membres du foyer socio-éducatif.

VOTE : pour à l'unanimité.

6) Budget 2019 du collège Panchon : 1 vote

M. Le Principal remercie Mme l'Adjointe Gestionnaire pour son travail de préparation du budget et fait état des éléments du rapport du chef d'établissement ci-joint en annexe (diverses subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, dotation informatique...).

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique à l'assemblée le budget 2019 et précise que le budget du séjour en Andalousie a été intégré.

M. le Principal demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le budget 2018.

Un parent d'élève souhaite savoir pourquoi la subvention de la mairie de Soussans pour un montant de 500 € apparaît dans les dépenses. M. le Principal répond qu'il s'agit d'un mode de présentation du budget : la recette de 500€ liée à un don est utilisée comme dépense prévue en sortie scolaire.

M. le Principal indique que la somme de 3 000 € est mobilisée pour les séjours facultatifs. Il ne faudrait pas aller au-delà de cette somme pour financer les voyages.

D'autre part, la somme prévue pour les sorties d'une journée (à caractère obligatoire), soit 4 700.00€, permet d'organiser une trentaine de sorties annuelles.

M. le Principal informe l'assemblée que le collège a été sollicité pour recruter des 3 AESH dont la prise en charge financière apparaît dans le service VE ; les besoins sont en fait estimés à 5 mi-temps à ce jour sont attendus mais il manque d'informations complémentaires pour le moment.

Concernant la viabilisation, il indique que le collège a un contrat de performance énergétique avec l'entreprise Dalkia mais que la mise en place de l'estimation de la consommation électrique est compliquée. Les charges d'électricité vont augmenter de 5 % en 2019.

M. Erismann s'étonne de la prévision de la somme de 30 000 € pour l'ensemble de la maintenance (services ALO et SRH) qui paraît peu élevée au vu de tous les travaux à réaliser dans le collège. M. le Principal précise que cette somme ne correspond qu'au financement par le collège de ces travaux. Le reste des travaux (désamiantage, restructuration CDI,...) sera financé par le Département de la Gironde.

Messieurs Montminoux et Songy quittent le conseil d'administration à 18h47.

M. le Principal informe qu'en 2018 le Conseil Départemental a accepté de diminuer le reversement à la collectivité de 6 000 € au vu des factures de maintenance de l'établissement et remercie le Département d'avoir répondu favorablement en ce sens.

M. le Principal informe qu'il conviendra au cours de l'année 2019 de mettre en œuvre les propositions du conseil pour la vie collégienne et de prélever sur les fonds de réserve du collège pour les aménagements la cour de récréation.

M. le Principal demande si l'assemblée a des remarques à formuler ou des choses à modifier sur le budget 2019.

Joris Martinez souhaite savoir s'il serait possible de donner des casiers aux élèves qui ont des problèmes de dos. Mme la CPE répond qu'il y a encore des casiers à disposition et que ces élèves doivent se faire connaître.

Chris Di Fabio dit que certains élèves de 6^{ème} n'ont toujours pas d'endroit pour déposer leur cartable durant la pause déjeuné. M. le Principal Adjoint rétorque que tous les élèves de 6^{ème} disposent d'un casier.

Mme Henriey intervient pour dire que des parents lui ont rapporté que lorsqu'il pleuvait tous les élèves de

6^{ème} étaient entassés sous le préau. M. le Principal répond que tous les élèves du collège se réfugient sous le préau en cas de mauvais temps.

VOTE : pour à l'unanimité (23 présents)

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise que chaque DBM (Décision Budgétaire Modificative) votée en conseil d'administration viendra modifier légèrement le budget présenté ce soir.

Autorisation donnée au chef d'établissement à signer les bons de commande, les contrats, les conventions à incidence annuelle : 1 vote

VOTE : pour à l'unanimité

8) Journée de la fraternité : information

M. le Principal invite Mme Azzou, CPE stagiaire, à présenter le projet. Elle indique que ce projet est à l'initiative de Mme la CPE qui lui a demandé de rejoindre ce projet qui a pour but de faire travailler l'ensemble des élèves du collège sur cette valeur au travers de divers ateliers. Cette action se déroulera toute la journée du mardi 14 mai 2019.

M. le Principal précise que l'effectif du collège grossit au fil des années, certes avec un problème de préau, mais qu'il règne dans l'établissement une qualité de vie assez bonne grâce aux actions organisées sur cette thématique. Les parents d'élèves sont les bienvenus s'ils souhaitent s'associer pour que cette journée du 14 mai soit un temps fort. Mme la CPE dit que cela peut être l'occasion de réunir un conseil des parents.

Mme Azzou quitte l'assemblée à 19h14.

7) Labélisation E3D : 1 vote

M. Le Principal rappelle aux membres du conseil d'administration que le collège a été labellisé en 2012. Les actions sont restées en sommeil l'an dernier, il a sollicité une nouvelle inspection qui s'est déroulée la semaine dernière. A ce jour, il ne sait pas si le collège conserve le label ou non. Il regrette de constater qu'il n'y a pas beaucoup de projets à enseignement interdisciplinaire sur l'environnement dans le collège (seulement 3 professeurs).

Concernant l'aménagement végétal du patio, des techniciens de la mairie d'Arsac et Nathan Roquejoffre, un assistant d'éducation du collège, ont apporté leurs conseils. Dans le cadre des appels d'offre, le collège a pris contact avec le pépiniériste qui fournit la municipalité d'Arszac et Mme Martin, enseignante de SVT a mis l'établissement en contact avec une association de permaculture du Médoc qui proposerait peut-être des plantes recyclées.

VOTE : pour à l'unanimité.

9) Questions diverses : information

M. Erisman dit que les parents d'élèves sont inquiets quant à la non nomination d'un professeur de technologie. Il indique que l'association de parents d'élèves dépose ce soir une motion en ce sens.

Il remercie cependant les deux chefs d'établissement pour leur transparence par rapport à ce sujet. Un courrier a été envoyé en ce sens au Rectorat de Bordeaux il y a 15 jours et ce matin a été apporté comme réponse qu'un courrier allait être envoyé en réponse à la demande reçue.

Par conséquent, l'association Alternative et Proximité fait lecture du courrier qu'elle va transmettre au journal Sud-Ouest.

M. le Principal répond qu'il entend l'inquiétude légitime des parents. Il précise que la personne du Rectorat chargée de la gestion des enseignants de technologie s'occupe de près de ce dossier et a trouvé 6 personnes pour le poste qui ont toutes successivement décliné au dernier moment, notamment sûrement à cause de l'éloignement géographique des deux postes vacants en technologie (Collèges d'Arsac et de Soulac sur Mer). Le rectorat envisagerait de scinder ce BMP (Bloc de Moyen Provisoire) en deux.

M. le Principal informe qu'il a eu un contact ce jour avec un enseignant de technologie qui exerce à temps partiel dans l'enseignement privé sous contrat et qui serait d'accord pour venir à Arsac. Cette personne

prépare le CAER. Le Rectorat semblerait valider cette demande.

M. le Principal indique qu'il faudra être très vigilant quant aux blocs des moyens provisoires lors de la construction du TRMD pour l'an prochain et réfléchir à des organisations pédagogiques qui en limitent le nombre : il est difficile pour le Rectorat de trouver des enseignants en technologie, physique et SVT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

